



ADDITIF au REGLEMENT PARTICULIER COUPE DE France DES CIRCUITS DE PAU-ARNOS

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO-BEARNAIS
 Nom de l'épreuve Coupe de France des Circuits
 Circuit PAU-ARNOS
 Date de l'épreuve : 25-26 Avril 2020 nombre de jours 2
 Niveau de l'épreuve REGIONALE à participation Étrangère autorisée

Permis d'organisation n° **165** délivré le **25/02/2020**

La coupe de France originellement prévue les 25 et 26 avril est reportée aux 29 et 30 août 2020.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives et techniques le 29/08/2020 de 08h00 à 12h00

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au **25 AOÛT 2020**

à l'adresse suivante : ASAC BASCO-BEARNAIS
 1 Bd Aragon – 64000 PAU

Montant des frais de participation : 320 €. Par voiture. Si double monte, 200 € par pilote